

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 16 juillet 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 9 et 10 juillet 2012**

**2012 V. 120** Vœu relatif aux recherches sur la Ville durable.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Considérant l'importance du soutien de la Ville de Paris aux activités de recherche et d'innovation ;

Considérant l'utilité du programme de recherche « Paris 2030 » dédié aux recherches prospectives sur Paris, en tous domaines, afin de favoriser un dialogue entre la Ville de Paris et les chercheurs sur le futur de la métropole ;

Considérant l'engagement de la Ville de Paris en faveur d'une métropole durable ;

Considérant que les recherches menées sur les adaptations des métropoles mondiales aux changements environnementaux futurs sont pluridisciplinaires et comparatives, dimensions encouragées dans « Paris 2030 » ;

Considérant que la majorité de la population européenne et mondiale vit aujourd'hui dans des zones urbaines et considérant l'ampleur des transformations environnementales à venir et à anticiper pour ces métropoles, enjeu assurant ainsi une pertinence et un rayonnement certain des projets sélectionnés ;

Sur la proposition de l'Exécutif,

Emet le vœu que :

Le règlement du prochain appel à projets de recherche « Paris 2030 » soit amendé d'une mention en faveur de la recherche sur la ville durable.

Ainsi, la définition du programme, dans le règlement, deviendra :

« Le programme « Paris 2030 » a pour objectif de soutenir des projets de recherche de 2 ans maximum, portés par des équipes de recherche relevant d'établissements d'enseignement supérieur et/ou d'organismes de recherche publics menant des recherches sur Paris.

Toutes les disciplines sont éligibles.

La Ville de Paris souhaite encourager des projets prospectifs permettant d'imaginer « Paris en 2030 » en tous domaines : urbanisme, économie, transports, biodiversité, climat, logement, santé, culture, handicap, démocratie, politique territoriale, etc. (liste non exhaustive).

Les projets intégrant une approche comparative avec d'autres métropoles internationales sont encouragés, ainsi que les projets visant à explorer les adaptations de la Ville de Paris aux futures évolutions environnementales et à la réalisation d'une métropole parisienne durable ».